



Assemblée générale

Distr. générale
17 juillet 2002

Cinquante-sixième session
Point 123 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/56/736/Add.2)]

56/274. Prévisions de dépenses liées aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi

B*

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses liées aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², et ayant à l'esprit l'exposé oral du Président du Comité consultatif à la Cinquième Commission³,

Rappelant sa résolution 56/274 A du 27 mars 2002, dans laquelle elle a approuvé l'imputation d'un montant de 41 458 500 dollars des États-Unis sur le crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003⁴,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses liées aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi¹, et souscrit aux observations et aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport² et par le Président du Comité dans son exposé oral³ ;

2. *Approuve* l'imputation, au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, d'un montant de 34 303 300 dollars sur le solde du crédit ouvert pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003⁴ ;

* En conséquence, la résolution 56/274 du 17 avril 2002 doit être considérée comme étant la résolution 56/274 A.

¹ A/C.5/56/25/Add.4 et 5.

² A/56/7/Add.10. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 7A*.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Cinquième Commission, 59e séance (A/C.5/56/SR.59)*, et rectificatif.

⁴ A/56/6 et Corr.1 et Add.1 (Introduction et rectificatif, chapitres 1 à 33, et chapitres des recettes 1 à 3); voir également *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 6 (A/56/6/Add.2)*.

3. *Approuve également* l'ouverture, conformément à la procédure énoncée au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, d'un crédit additionnel d'un montant de 10 563 100 dollars pour les deux missions politiques visées dans les rapports du Secrétaire général, soit 8 707 400 dollars pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et 1 855 700 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan ;

4. *Approuve en outre* l'ouverture au chapitre 32 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003⁴ d'un crédit d'un montant de 4 165 800 dollars comprenant 3 929 500 dollars au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et 236 300 dollars au titre du Bureau des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix au Tadjikistan, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)⁴.

*105^e séance plénière
27 juin 2002*